

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Caron, S. (2016) « La prédation : un problème pour le conséquentialisme en éthique animale ? », *Ithaque*, 18, p. 59-71.**

URL : <http://hdl.handle.net/1866/13359>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



La prédation : un problème pour le conséquentialisme en éthique animale ?

Samuel Caron*

Résumé

Parmi les différents problèmes récents animant les débats en éthique animale, celui de la prédation pose plusieurs défis. En effet, selon certaines théories, nous devrions intervenir dans la nature pour empêcher la prédation entre les espèces, parfois pour protéger le droit des proies (Regan) ou encore pour des raisons politiques (Donaldson et Kymlicka). Toutefois, personne ne semble vouloir accepter une telle implication puisque, comme le dirait Palmer, nous avons une forte intuition de « laisser-aller » en ce qui concerne la prédation. Dans cet article, je soutiendrai que le problème de la prédation n'en est pas vraiment un pour les approches conséquentialistes. Comme je le démontrerai au terme d'une révision des articles de Everett et Milburn, les approches conséquentialistes n'autorisent une telle intervention que sous des conditions extrêmement restreintes.

Introduction

Les problématiques soulevées par l'éthique de l'environnement et l'éthique animale, deux champs disciplinaires relativement jeunes, amènent de nouveaux défis pour certaines des théories éthiques les plus anciennes et les mieux établies. En effet, dans les dernières décennies, les approches déontologiques et conséquentialistes, par exemple, se sont vues forcées de répondre à diverses questions éthiques qui dépassaient dorénavant le cadre de la communauté humaine. Peter Singer, entre autres, fait partie de ces philosophes qui, tout en continuant de représenter des théories éthiques classiques,

* L'auteur est étudiant à la maîtrise en philosophie (Université du Québec à Montréal)

ont sauté dans la mêlée pour étendre la question de la moralité aux animaux et à l'environnement.

Cette branche de la philosophie faisant face à des considérations éthiques toujours plus nombreuses, il est normal que certains débats spécifiques soient encore très peu discutés à ce jour. C'est le cas d'ailleurs du problème éthique de la prédation dans le monde animal auquel je m'intéresserai dans cette dissertation.

Il faut tout d'abord savoir que dans ce débat, personne ne semble sérieusement défendre une position forte en faveur d'une intervention pour empêcher ou même simplement limiter la prédation. Le problème de la prédation n'oppose donc pas deux positions, l'une en faveur et l'autre en défaveur de celle-ci. Il prend plutôt la forme d'arguments rhétoriques de type *reductio ad absurdum* envers différentes théories éthiques. La problématique émerge seulement lorsque certaines théories en éthique animale semblent impliquer que nous devrions intervenir dans la nature pour empêcher les proies de se faire attaquer par leurs prédateurs. Comme plusieurs auteur-e-s l'ont avancé, le problème de la prédation se pose face à différentes approches comme celles qui confèrent des droits aux animaux (Regan¹), qui nous imposent des devoirs politiques (Donaldson et Kymlicka²) ou qui considèrent la souffrance et le plaisir que peuvent ressentir les animaux (Singer³). Je me pencherai sur le troisième genre d'approches dites utilitaristes ou conséquentialistes de manière générale.

Plus précisément, je tenterai de démontrer qu'une approche utilitariste répond adéquatement au problème de la prédation. Pour ce faire, je discuterai des arguments soulevés par Jennifer Everett et Josh Milburn afin de montrer que le conséquentialisme nous offre des réponses cohérentes et satisfaisantes en ce qui concerne notre devoir d'intervention dans le cas de la prédation. Nous verrons aussi que les approches conséquentialistes ne peuvent admettre une intervention sur la prédation que lorsque trois conditions très restrictives sont réunies. Premièrement, une connaissance vaste et fiable de nos écosystèmes combinée à une technologie efficace pour

¹ Regan, T. (2012). *Les Droits des animaux*.

² Donaldson, S., & Kymlicka, W. (2011). *Zoopolis: A political theory of animal rights*.

³ Singer, P. (1995). *Animal liberation*.

créer des substituts alimentaires pour les prédateurs. Deuxièmement, un niveau d'avancement technologique et économique suffisant pour empêcher à court et long terme la prédation et troisièmement, il faudrait que parmi l'éventail de choix qui s'offre à nous, empêcher la prédation soit l'option qui engendre le plus de conséquences positives. Je terminerai ma dissertation avec une brève conclusion.

1. Everett et le welfarisme

Débutons avec les arguments de Jennifer Everett exposés dans son article *Environmental ethics, animal welfarism, and the problem of predation*⁴. Dans ce texte, elle nous offre un des rares traitements conséquentialiste du problème de la prédation qu'elle associe aux approches « welfaristes ». Dans un premier temps, l'auteure se propose de réfuter un argument qui contraindrait les défenseurs et défenseuses du conséquentialisme à intervenir dans la nature pour empêcher la prédation. Cet argument, qu'elle attribue aux tenant-es d'approches environnementalistes, suggère que si un ou une conséquentialiste s'oppose à la chasse sportive car il considère que cet acte fait souffrir les animaux, alors il ou elle doit aussi s'opposer à la prédation dans la nature puisqu'elle cause un niveau de souffrance animale égal ou supérieur à celle de la chasse sportive. Cela serait d'autant plus vrai, semble-t-il, dans le cas d'un ou d'une conséquentialiste qui s'opposerait même à une chasse qui entraîne peu de souffrance chez l'animal. Le cas où un chasseur ou une chasseuse très habile parviendrait à tuer l'animal d'un seul tir, par exemple, impliquerait de reconnaître que la prédation dans la nature est largement plus grave que la chasse puisque les prédateurs et prédatrices tuent souvent leurs proies en générant plus de souffrances.

Comme le souligne Everett, cet argument paraît faible car il est basé sur une version tronquée de la théorie conséquentialiste. En effet, le conséquentialisme n'évalue pas les actions uniquement en fonction de la souffrance ou du plaisir qu'elles causent directement

⁴ Everett, J. (2001). « Environmental ethics, animal welfarism, and the problem of predation: A Bambi lover's respect for nature », *Ethics & the Environment*, vol.6 , n° 1, p. 42-67.

chez un agent, comme l'argument ci-haut le présume. En fait, le conséquentialisme détermine si une action est bonne ou mauvaise *toutes choses considérées*, c'est-à-dire qu'une action est bonne seulement si celle-ci entraîne les meilleures conséquences parmi l'ensemble des possibilités d'actions disponibles. Dans le cas de la chasse sportive, que cette activité cause directement de la souffrance chez l'animal en plus d'entraîner sa mort. Elle prive l'animal de ses plaisirs futurs. De l'autre côté, elle n'entraîne qu'un plaisir sportif au chasseur ou à la chasseuse qui n'a pas besoin de chasser pour survivre. Une panoplie d'autres choix ayant des conséquences négatives moindres sont offerts au chasseur ou à la chasseuse pour se divertir et se nourrir. Au contraire, dans le cas du prédateur qui tue une proie pour se nourrir, le geste est commis pour survivre. De toute évidence, la chasse sportive et la prédation n'ont pas une valeur similaire au regard d'une théorie conséquentialiste rigoureusement appliquée.

Bien qu'Everett me semble répondre adéquatement à cet argument, j'entrevois un exemple semblable qui représente probablement un défi plus sérieux pour le conséquentialisme. Prenons le cas de la chasse chez plusieurs peuples autochtones. Il semble alors que l'importance culturelle et spirituelle de cette pratique entraîne des conséquences significativement plus importantes dans ces peuples que dans le cas de chasse sportive. Nous pourrions considérer, à première vue, que forcer ces peuples à cesser leur chasse ancestrale entraînerait beaucoup plus qu'une perte de loisir. En effet, dans plusieurs peuples autochtones, de partout à travers le monde, la chasse est intimement lié à la culture, à la spiritualité et à l'identité de ces communautés. En l'interdisant, nous pourrions être portés à croire que nous causerions des souffrances beaucoup plus profondes et durables que celles que pourrait subir un chevreuil qui aurait été tué sans trop de douleurs.

Notons, dans un premier temps, que la question de la chasse ancestrale représente un défi de taille non seulement pour le conséquentialisme, mais aussi pour plusieurs autres approches éthiques. Il me semble cependant que la pensée à l'étude a des ressources nécessaires pour nous offrir une réponse satisfaisante à cet important problème. Encore une fois, il faut regarder du côté des choix disponibles pour les agents. Bien sûr, la chasse ancestrale occupe une place importante dans la culture de ce peuple. Toutefois,

une culture n'est pas une fatalité. Elle peut se modifier au travers du temps, à l'intérieur d'une ou de plusieurs générations. D'un point de vue conséquentialiste, je propose qu'il faille évaluer la chasse ancestrale non pas comme étant un acte isolé, mais comme une tradition qui entraîne perpétuellement et systématiquement de la souffrance animale. Même si cette chasse, à l'origine, était nécessaire à la survie des peuples autochtones, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il me semble donc possible de mettre en place diverses stratégies ou mesures qui pourraient faire diminuer progressivement la pratique et la transmission de cette tradition tout en mettant en place pour eux les conditions nécessaires à l'auto-détermination d'une nouvelle culture permettant l'épanouissement des individus en son sein sans entraîner autant de souffrance animale.

Bien entendu, cette conclusion peut sembler contre-intuitive. En effet, dans l'état actuel de stigmatisation et d'inégalité dont souffrent les peuples autochtones, leur interdire la pratique de la chasse si importante pour eux pourrait être considéré problématique. Or d'un point de vue conséquentialiste, il y a une panoplie d'autres pratiques qui entraînent beaucoup plus de souffrances inutiles chez les animaux. Nous n'avons qu'à penser à l'élevage industriel ou aux tests cosmétiques et pharmaceutiques. Nous pourrions même dire que le traitement inéquitable et la stigmatisation actuelle des peuples autochtones entraînent eux-mêmes plus de souffrances globales que la chasse ancestrale. En ce sens, intervenir dans le cas de la chasse chez les autochtones semble bien loin dans la liste de priorités conséquentialiste. D'ailleurs, il serait déjà moins contre-intuitif d'interdire la chasse ancestrale dans une société qui aurait déjà elle-même aboli toutes les autres formes de souffrances animales inacceptables.

En plus de réfuter le propos selon lequel le conséquentialisme prône l'intervention contre la prédation, Everett suggère aussi un argument conséquentialiste qui justifie la non-intervention humaine dans le cas de la prédation. Il semble que la prédation puisse être instrumentalement souhaitable car elle permettrait la propagation des meilleurs gènes par le processus de sélection naturelle, ce qui créerait un équilibre durable et bénéfique entre les populations de prédateurs et des proies dans la nature. Selon Everett, un tel équilibre favoriserait ultimement le bien-être des proies et des prédateurs.

Toutefois, j'argumenterai ici que cette proposition ne suffit pas à justifier un non-interventionnisme absolu pour les conséquentialistes. Premièrement, cet équilibre entre prédateurs et proies n'est pas infaillible puisque le modèle proies/prédateurs implique la possibilité d'un déséquilibre fatal causé par un changement extérieur. Par exemple, imaginons qu'une espèce prédatrice ait seulement deux espèces de proies et qu'un changement rapide de température entraîne la migration de l'une de ses deux proies. Il est alors tout à fait possible qu'à l'intérieur d'un court laps de temps, la proie restante, qui se retrouve seule devant un haut niveau de prédation, soit chassée jusqu'à l'extinction. Ainsi, le laisser-aller de la sélection naturelle ne mène pas nécessairement à un équilibre proies/prédateurs qui maximise le bien-être des espèces concernées.

Deuxièmement, dans plusieurs écosystèmes, des espèces prédatrices introduites par l'être humain se sont multipliées rapidement en raison de conditions environnementales favorables. Il s'en suit que les proies de ces espèces subissent une prédation forte. Elles sont susceptibles de disparaître avant d'avoir pu s'adapter par un mécanisme de sélection naturelle. Des exemples actuels tels que la situation des pythons dans les Everglades en Floride⁵ ou des chats sauvages sur certaines îles exotiques colonisées par des Occidentaux⁶ rendent compte du problème. Dans de tels cas, il ne semble absolument pas que la prédation mène ultimement à un équilibre qui assure les meilleures conséquences pour toutes les espèces en présence, bien au contraire. Considérant ces deux objections, nous ne pouvons donc pas exclure inconditionnellement une intervention conséquentialiste sur la prédation à l'aide de l'argument offert ici par Everett.

⁵ Dove, C. J., Snow, R. W., Rochford, M. R., & Mazzotti, F. J. (2011). « Birds consumed by the invasive Burmese python (*Python molurus bivittatus*) in Everglades National Park, Florida, USA », p. 126-131.

⁶ Blackburn, T. M., Cassey, P., Duncan, R. P., Evans, K. L., & Gaston, K. J. (2004). « Avian extinction and mammalian introductions on oceanic islands », p. 1955-1958.

2. Milburn et l'intervention humaine

Il existe cependant un argument conséquentialiste plus convaincant contre l'intervention dans le cas de prédation ; nous pouvons en retrouver un exemple chez l'un des principaux représentants du conséquentialisme en éthique animale, Peter Singer⁷. C'est d'ailleurs ce que souligne Josh Milburn dans son article de 2015 intitulé *Rabbits, Stoats and the Predator Problem*. Cet argument part du constat que l'être humain a une connaissance encore très limitée de la nature ainsi que de la complexité des relations causales entre les différentes composantes animales, végétales et géologiques d'un écosystème. S'ajoute à cela un calcul prévisionnel particulièrement complexe. Nous avons pu vérifier ce constat à plusieurs occasions lorsque, malgré notre confiance au moment d'entreprendre certaines interventions bien intentionnées, celles-ci se sont avérées catastrophiques pour l'écosystème et les animaux qui y vivent. Un cas célèbre est celui de l'intégration de loups dans le parc de Yellowstone⁸. L'objectif était de rééquilibrer la population d'élans, mais aurait entraîné des résultats imprévus, comme de changer le cours d'eau des rivières. L'échec de ces tentatives bien intentionnées nous prouve qu'à l'heure actuelle, l'être humain n'a pas suffisamment de certitude concernant l'impact de ces actions sur la nature pour croire hors de tout doute qu'une intervention, comme celle pour empêcher la prédation, aura des conséquences plus positives que négatives. Pour un ou une conséquentialiste, il semble qu'avec cette nouvelle variable qu'est l'incertitude, nous devrions éviter d'intervenir sur la prédation et concentrer nos efforts sur des cas où les conséquences sur le bien-être des animaux sont connues avec plus de certitude. Par exemple, il me semble que modifier nos pratiques d'élevage industriel aurait des conséquences positives beaucoup plus prévisibles.

Toutefois, comme le soutient par la suite Milburn, il est possible de concevoir des cas semi-fictifs où le niveau de risque impliqué par une intervention dans la nature est particulièrement faible et devrait

⁷ Singer, P. (2006), « Peter Singer : You ask the questions ».

⁸ White, P.J. et R.A. Garrott. (2005), « Yellowstone's ungulates after wolves – expectations, realizations, and predictions », p. 141-152.

donc, suivant l'approche conséquentialiste, nous forcer à intervenir. L'exemple fictif qu'élabore Milburn dans son article est celui d'une île reconnue pour sa grande population de lapins et de crapauds. Supposons un été extrêmement chaud ainsi qu'une importante sécheresse qui mettrait en danger ces deux populations. S'il est possible de les sauver simplement en créant diverses étendues d'eau avec les réserves de la ville, alors, d'un point de vue conséquentialiste, nous devrions créer ces étendues d'eau. En effet, cette action est très peu risquée puisqu'elle n'a pour effet que de permettre aux animaux de s'abreuver et donc de maintenir l'équilibre déjà existant entre ces deux populations. Or, comme le reconnaît Milburn, il est possible qu'une conséquence imprévue survienne. Toutefois, celui-ci souligne qu'il y a toujours possibilité de risques imprévus pour toute action humaine. C'est aussi le cas en médecine mais un ou une conséquentialiste ne s'opposerait systématiquement à une intervention chirurgicale comportant un faible risque d'échec.

À mon avis, cette analogie de Milburn est questionnable pour au moins deux raisons. Premièrement, en médecine nous pouvons estimer statistiquement les risques de causer des torts avec une opération, car ces opérations ont souvent été répétées un nombre de fois suffisant pour que nous puissions empiriquement estimer le degré de risque. Par la suite, ce niveau de risque servira de variable dans le calcul conséquentialiste. Dans le cas de l'intervention de l'être humain sur la prédation, les exemples ne sont pas aussi nombreux et sont donc beaucoup moins bien documentés. Il est de ce fait plus difficile qu'en médecine d'estimer véritablement les risques associés à l'intervention.

Deuxièmement, l'être humain, le sujet des interventions chirurgicales, est beaucoup moins complexe que nos écosystèmes et, toutes proportions gardées, nous en avons une connaissance largement supérieure. En effet, notre connaissance du corps humain est largement plus avancée que celle que nous avons des écosystèmes et de ses diverses composantes matérielles et dynamiques. Par ailleurs, les écosystèmes sont constitués d'une diversité d'agents. La composition organique de chaque espèce est souvent, elle-même, aussi complexe que celle de l'être humain. De plus, ces organismes entretiennent entre eux une grande quantité de relations extrêmement complexes et qui évoluent à travers le temps. Devant une telle

complexité, il m'apparaît avec suffisamment de certitudes que notre niveau de connaissance des écosystèmes est proportionnellement beaucoup plus faible que notre niveau de connaissance du corps humain. C'est donc, possiblement, une fausse analogie que nous offre Milburn lorsqu'il établit un lien de ressemblance entre le niveau de risque associé aux opérations en médecine et celui associé à l'intervention humaine dans l'environnement.

Ajoutons à cela que dans l'exemple semi-fictif de Milburn, l'intervention humaine ne porte pas directement sur la prédation. Cela est particulièrement problématique, car l'intervention qu'il nous propose n'implique aucun changement au niveau du nombre de crapauds et de lapins sur l'île. Au contraire, une intervention qui aurait pour but de diminuer la prédation aura toujours un effet sur la population de proies. Cette nuance est importante, car l'augmentation d'une population quelconque dans un écosystème implique une série de causes à effets très difficile à prédire et qui implique donc un niveau de risque imprévisible. Pour toutes ces raisons, il semble que le contre-argument de Milburn ne parvienne pas à réfuter l'argument de Singer. Il échoue ainsi à associer l'interventionnisme au conséquentialisme.

3. L'argument économique

Au terme de cette révision des articles de Milburn et Everett, il semble qu'un argument conséquentialiste crucial contre l'intervention de l'être humain sur la prédation n'ait pas été couvert par ces deux auteurs. À mon sens, l'argument le plus pertinent du conséquentialisme contre une intervention pour limiter ou enrayer la prédation dans la nature est un argument essentiellement économique. Établissons tout d'abord que pour au moins trois raisons, une telle intervention serait extrêmement couteuse en termes d'efforts et de ressources.

Premièrement, la seule alternative possible à la prédation est de trouver des substituts alimentaires pour les carnivores. Il faudrait donc investir massivement pour développer de la viande de laboratoire végétale (qui ne serait pas issue de substances animales) en plus de dépenser une quantité d'efforts et de ressources gigantesques pour la distribuer aux animaux carnivores.

Deuxièmement, même une fois nourrie, il faudrait tout de même empêcher les prédateurs et d'exercer leurs instincts naturels de chasseur ou chasseuses sur leurs proies. Cela implique des dépenses énormes pour, par exemple, construire des obstacles physiques ou encore pour mettre sur place un service de patrouilleurs et patrouilleuses qui interviendraient systématiquement pour permettre aux proies de s'enfuir.

Troisièmement, notons que peu importe le type d'intervention que nous choisirons, le coût d'une intervention globale sera de toute façon insoutenable, car le phénomène de la prédation implique, au minimum, des centaines de milliards d'animaux dans toutes les chaînes alimentaires, sur tous les continents et ce, du plus profond des océans jusqu'au sommet des montagnes. Nous n'avons simplement pas les ressources ni les moyens pour soutenir à long terme une telle intervention globale contre la prédation.

D'un point de vue conséquentialiste, nous pourrions alors nous demander si nous ne devrions pas tout de même intervenir plus modestement, dans la limite de nos moyens. J'argumenterai ici que la réponse est encore non et ce, pour des raisons économiques un peu plus subtiles. Retenons tout d'abord que nous vivons dans un monde où notre possibilité d'actions est contrainte par nos capacités individuelles et technologiques, le nombre limité de ressources à notre disposition à un moment X et les contraintes temporelles et physiques. Soulignons aussi qu'investir pour limiter la prédation dans la nature est un investissement sans retour, c'est-à-dire qui n'a aucun potentiel de rentabilité économique. En effet, si nous mettions fin à la prédation dans le monde animal, nos capacités individuelles et technologiques, tout comme le nombre de ressources matérielles à notre disposition, ne s'en trouveraient pas augmentés. Ainsi, le seul gain potentiel d'un investissement dans la lutte contre la prédation serait une augmentation du bien-être des proies. Dans la mesure où le conséquentialisme détermine la meilleure action à faire après une évaluation de la panoplie de choix qui s'offrent à nous, nous sommes forcés de constater qu'il y a de nombreux investissements pouvant générer bien plus de conséquences positives à court terme et qui seraient soutenables, voire même rentables, à long terme. Par exemple, investir dans le système d'éducation des pays en voie de développement pourrait avoir des conséquences plus souhaitables

puisque l'éducation ne génère pas seulement des conditions favorables au bonheur individuel mais elle augmente aussi les capacités des individus et leur efficacité dans l'extraction et la transformation de ressources, le développement de technologies ou la recherche scientifique. En investissant dans l'éducation, la santé et les services sociaux, nous augmentons donc à plus long terme l'étendue de nos moyens d'action pour ensuite avoir à notre disposition les moyens de générer plus de bonheur, autant pour les humains que les animaux. Ainsi, un calcul conséquentialiste qui évaluerait chacune de nos possibilités d'investissement nous révélerait que l'intervention pour limiter globalement la prédation dans la nature devrait être particulièrement loin dans l'ordre de nos priorités d'investissement.

En fait, une dépense aussi gigantesque que celle requise par une intervention sur la prédation serait soutenable qu'à un niveau extrêmement avancé de la société humaine. Notre technologie et notre efficacité économique nous permettraient alors de soutenir à long terme une telle dépense. De ce fait, il semble que seulement dans une société futuriste, extrêmement efficace et riche, le conséquentialiste serait-il poussé à prendre position en faveur d'une intervention pour limiter ou enrayer globalement la prédation. Dans l'état actuel des choses, nous sommes bien loin de remplir cette condition. De plus, l'hypothèse qu'une société aussi avancée puisse un jour exister est elle-même peu probable.

Nous pouvons donc soutenir que le problème de la prédation n'en est pas vraiment un pour le conséquentialisme dans la mesure où celui-ci considère une intervention que sous des conditions extrêmement limitantes qui ne seront probablement pas atteintes à court terme. Nous pourrions en fait réduire ces conditions au nombre de trois.

Premièrement, il faudrait que nos connaissances scientifiques des écosystèmes et des organismes soient suffisamment vastes et fiables pour que nous puissions estimer convenablement les risques et les conséquences associés à une intervention sur la prédation. Sur le plan de l'avancement scientifique, il faudrait par ailleurs avoir la technologie nécessaire pour créer des substituts alimentaires pour les prédateurs et mettre en place des moyens matériels pour empêcher la prédation.

Deuxièmement, il faudrait que notre niveau d'efficacité et de développement économique soit suffisamment avancé pour au moins disposer des ressources et des moyens financiers nécessaires pour soutenir à court et surtout à long terme des dépenses importantes avec une rentabilité économique nulle.

Troisièmement, il faudrait démontrer que nos efforts et nos ressources ne seraient pas mieux investis ailleurs. Cela implique entre autres que nous devrions déjà avoir réalisé une société sans élevage industriel, sans tests en laboratoire et sans aucune autre pratique cruelle envers les animaux.

Conclusion

Il est possible pour le conséquentialisme de répondre au problème de la prédation. Le conséquentialisme admet l'intervention contre la prédation que sous trois conditions extrêmement rares et limitées. Finalement, soulignons que plusieurs approches éthiques comme celles de Regan, Donaldson et Kymlicka éprouvent beaucoup de difficultés à répondre à ce problème. Ces auteurs sont même forcés de modifier leur théorie, d'assumer des incohérences théoriques ou même d'accepter que leur théorie puisse avoir certaines conclusions absurdes. Il y a donc certainement là un point intéressant en faveur d'une approche conséquentialiste en éthique animale.

Bibliographie

- Blackburn, T. M., Cassey, P., Duncan, R. P., Evans, K. L., & Gaston, K. J. (2004), Avian extinction and mammalian introductions on oceanic islands. *Science*, vol. 305, n° 5692, p. 1955-1958.
- Donaldson, S., & Kymlicka, W. (2011), *Zoopolis: A political theory of animal rights*, Oxford, Oxford University Press.
- Dove, C. J., Snow, R. W., Rochford, M. R., & Mazzotti, F. J. (2011), « Birds consumed by the invasive Burmese python (*Python molurus bivittatus*) in Everglades National Park, Florida, USA », *The Wilson Journal of Ornithology*, vol. 123, n° 1, p. 126-131.
- Everett, J. (2001), « Environmental ethics, animal welfarism, and the problem of predation: A Bambi lover's respect for nature », *Ethics & the Environment*, vol. 6, n° 1, p. 42-67.

La prédation : un problème pour le conséquentialisme en éthique animale ?

- Milburn, J. (2015), « Rabbits, Stoats and the Predator Problem: Why a Strong Animal Rights Position Need Not Call for Human Intervention to Protect Prey from Predators », *Res Publica*, vol. 21, n° 3, p. 273-289.
- Regan, T. (2012), *Les Droits des animaux*. Hermann.
- Singer, P. (1995), *Animal liberation*, Random House
- Singer, P. (2006), « Peter Singer: You ask the questions », *Independent.co.uk*,
<http://www.independent.co.uk/news/people/profiles/peter-singer-you-ask-the-questions-415524.html> consulté le 15/02/16
- White, P.J. et R.A. Garrott. (2005), « Yellowstone's ungulates after wolves—expectations, realizations, and predictions », *Biological Conservation*, vol. 125, n° 2, p. 141-152.